

Mouvement complémentaire par voie d'inéat/exéat des enseignants du 1^{er} degré 2021
Formulaire de demande de bonification de 800 points au titre du handicap (médical)

À retourner impérativement **avec le pli confidentiel** au service en charge des affaires médicales du rectorat
(Bureau n°004 / affaires.medicales@ac-mayotte.fr au plus tard le **23 avril 2021**)

Situation personnelle du participant

Nom - prénom :

Date de naissance : Grade : Instituteur (trice) PE CN PE HC PE CE

Adresse :

Code postal : Commune de résidence : Téléphone :

Adresse électronique :

Situation administrative du participant

Situation au 1^{er} septembre 2020 : en activité en temps partiel autre :

Affectation 2020/2021 : Circonscription :

Fonction exercée :

Situation du handicap du demandeur

La demande de mutation au titre de handicap concerne soit :

- Participant
- Conjoint
- Enfant reconnue handicapé ou souffrant d'une maladie grave

Possession de la RQTH (ou assimilée)¹ : oui Si oui, indiquez la date : non

Pour : enseignant lui-même conjoint enfant

Rappel : l'objectif de la bonification devra avoir pour conséquence d'améliorer les conditions de vie de la personne handicapée ou malade (joindre les pièces justificatives de votre situation sous pli confidentiel).

Ordre des vœux des départements sollicités (6 vœux maximum)

Vœu n°1 :

Vœu n°2 :

Vœu n°3 :

Vœu n°4 :

Vœu n°5 :

Vœu n°6 :

Date : Signature :



L'attribution de la bonification de 800 points au titre du handicap ne permet pas de considérer comme automatiquement acquise la nomination dans le département de son choix. Cette priorité de mutation est en effet réalisée dans toute la mesure comptable avec le bon fonctionnement du service et dans la limite des capacités de sortie et d'accueil des départements.

¹ Joindre le justificatif